



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Délibération n°6 du 28 juin 2022

Tarifs de location de salles

VU le Code de l'Éducation, notamment ses articles L 822-1 à L 822-5.

VU le Décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 modifié relatif aux missions et à l'organisation des Œuvres Universitaires.

Le Conseil d'Administration approuve la grille tarifaire des locations de salle telle qu'annexée à la présente.

NOMBRE DE VOIX : 22

- POUR : 22

- CONTRE :

- ABSTENTION :

Fait à Nancy, le 4 juillet 2022

Par délégation,

La Secrétaire Générale Adjointe de la
Région Académique Grand-Est

Hélène IGGERT